



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7555^e séance

Mardi 10 novembre 2015, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamék
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogburn
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Tchad	M. Mohamed Mohamed
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/841)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2015/841)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2015/841, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 novembre 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-huitième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Étant donné le nombre de participants à la présente séance sur cette importante question, j'encourage les intervenants à faire des déclarations concises et je saisis cette occasion pour leur rappeler que la présidence utilisera à cette fin les voyants lumineux qui se trouvent sur les microphones pour leur signaler qu'ils doivent conclure leur déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma joie de voir que des personnes de valeur comme l'Ambassadeur Rycroft – qui était présent à Dayton il y a 20 ans – restent engagées dans l'action que nous menons conjointement pour faire passer la Bosnie-Herzégovine de la guerre à la paix durable.

Le 21 novembre, nous marquerons le vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, le traité de

paix qui a mis fin à la plus sanglante des guerres qu'ait connu l'Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. La colonne apparemment sans fin de migrants et de réfugiés qui se fraye actuellement un chemin à travers les Balkans occidentaux nous rappelle la tragédie humaine qu'est la guerre et combien la paix est précieuse. La paix de Dayton a été chèrement obtenue, et il ne faut jamais croire qu'elle est acquise, mais plutôt la chérir et la consolider.

Les anniversaires nous donnent une occasion de faire le bilan de ce qui a été accompli et de faire le point de ce qu'il reste à faire. Je me permettrai donc de récapituler brièvement ce qui a été réalisé – notamment au cours des 10 années qui ont suivi la guerre, lorsque la Bosnie-Herzégovine était le meilleur élève de la consolidation de la paix et de la réintégration après un conflit. La liberté de circulation a été établie; pour la première fois de l'histoire après un conflit aussi brutal, un million de réfugiés ont retrouvé leurs foyers; le Gouvernement de l'État a été renforcé; l'économie a été stabilisée; et le pouvoir judiciaire national a été mis en place. Trois armées et trois Ministères de la défense qui avaient combattu les uns contre les autres ont été réunis sous le contrôle de l'État et sous l'égide d'un ministère de la défense unique; un service de renseignement unique a été créé, qui répond aux normes européennes les plus strictes; un service des douanes unifié a été mis en place et fonctionne avec efficacité; une devise unique et une fiscalité indirecte unique ont été établies, qui sous-tendent les finances publiques; et des élections libres, globalement régulières et pacifiques sont devenues la norme.

En 2005, la Bosnie-Herzégovine était peut-être le meilleur exemple de ce que la communauté internationale tout entière peut accomplir lorsqu'elle s'unit dans un même effort de paix. Un tel effort pourrait être à nouveau nécessaire dans une autre région du monde et il serait bon de nous rappeler notre succès en Bosnie-Herzégovine, lorsque nous étions véritablement unis et déterminés.

Cependant, ces 10 dernières années, le pays n'a pas avancé dans la bonne direction. C'est une déception pour la communauté internationale, certes, mais surtout pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Alors que nous entamons la troisième décennie du processus de paix, nous devons être plus exigeants et, encore une fois, parvenir à des résultats concrets et instaurer une dynamique positive. Je crois que d'importants progrès seront possibles ces 10 prochaines années, à partir du

moment où deux ingrédients fondamentaux seront présents : premièrement, la volonté politique de réaliser des réformes de fond qui permettront au pays d'avancer, et deuxièmement, un engagement inébranlable à respecter sans réserve l'Accord de paix.

Ce ne sera pas facile mais c'est absolument nécessaire, parce que les problèmes auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée aujourd'hui ont de profondes racines et sont systémiques, et qu'ils sont le reflet d'une bureaucratie complexe, des faiblesses de l'économie et, pour être honnête, de l'intérêt particulier qu'ont certains dirigeants politiques et entreprises publiques à entretenir un statu quo dysfonctionnel. Il faut donc mettre en œuvre un programme de réformes sérieuses – politiques, sociales et économiques – qui amélioreront le fonctionnement, attireront les investissements et créeront des emplois. Une fois que cela sera accompli, la communauté internationale – par le truchement du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres – sera prête à apporter une assistance généreuse pour aider le pays à surmonter une période délicate.

Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.7440), des faits nouveaux résolument positifs se sont fait jour – comme le Conseil l'aura noté dans mon dernier rapport (S/2015/841, annexe) –, de même que de graves difficultés, notamment celles que j'ai soulignées dans le rapport spécial que j'ai soumis le 4 septembre. Mais je voudrais tout d'abord mettre les bonnes nouvelles en lumière, et il y en a plusieurs.

Un engagement écrit auprès de l'Union européenne a été signé et adopté par les autorités de la Bosnie-Herzégovine en février, permettant ainsi à l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne d'entrer en vigueur le 1^{er} juin. Les autorités de l'État et de l'entité ont adopté des programmes de réforme ambitieux et coordonnés dans les domaines social et économique, ce qui a été un progrès majeur. Sous la direction avisée du Représentant spécial de l'Union européenne, l'Ambassadeur Lars-Gunnar Wigemark, nous avons également observé des progrès initiaux plus concrets en vue de l'application du programme de réforme, dont le plus notable a été l'adoption d'une nouvelle loi sur le travail par les autorités de la Fédération. Un traité relatif aux frontières a été signé avec le Monténégro, ce qui constitue un accomplissement véritablement significatif sur le plan régional. J'espère réellement que des traités équivalents pourront enfin être signés avec d'autres voisins de la

Bosnie-Herzégovine. Enfin, la semaine dernière, nous avons été témoins, à Sarajevo, d'une séance conjointe attendue de longue date entre les Gouvernements de la République de Serbie, sous l'égide du Premier Ministre Vučić, et de la Bosnie-Herzégovine, sous la direction du Président du Conseil des Ministres Zvizdić. C'était la première réunion conjointe des deux Gouvernements de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine.

Face à cette évolution positive de la situation, qui traduit un engagement sincère à remettre le pays sur la bonne voie, il est difficile de comprendre comment, en parallèle, nous avons pu voir certaines personnalités politiques déterminées à remettre en question l'Accord de paix et à déstabiliser la situation dans le pays. Dans mon dernier exposé devant le Conseil de sécurité, j'avais fait part de mes préoccupations concernant l'adoption par le parti au pouvoir en Republika Srpska d'une déclaration menaçant d'organiser en 2018 un référendum sur l'indépendance. Bien qu'il s'agisse d'un document du parti n'ayant aucun caractère officiel, je trouve néanmoins préoccupant qu'il menace d'organiser un référendum sur l'indépendance en Republika Srpska avant une échéance précise. Comme je l'ai clairement fait savoir à maintes reprises, l'Accord de paix ne donne pas aux entités le droit de faire sécession, et toute tentative de modification de l'Accord de paix requiert l'assentiment des trois parties.

Depuis lors, nous avons dû faire face à une remise en question plus immédiate et plus officielle de l'Accord de paix et des progrès de long terme que nous attendons tous avec impatience. Je veux parler de la décision prise en juillet par le Parlement de la Republika Srpska d'organiser un référendum pour déterminer si les autorités de la Republika Srpska doivent respecter la compétence et les décisions des institutions judiciaires centrales du pays, ainsi que les décisions prises par les Haut-Représentants pour faire appliquer l'Accord de paix. Les 28 membres du Conseil de l'Union européenne ont déclaré clairement, dans leurs conclusions publiées le 12 octobre, que

« S'il était organisé, un tel référendum mettrait à mal la cohésion, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il risque aussi de saper les efforts déployés pour améliorer la situation socio-économique de tous les citoyens du pays et réaliser de nouveaux progrès sur la voie de l'intégration à l'UE. »

La décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska n'est encore ni publiée ni entrée en

vigueur. Il est donc encore possible de remédier à cette violation de l'Accord de paix et j'espère que les autorités de la Republika Srpska s'éloigneront du précipice et abandonneront l'idée du référendum.

Alors, où en est l'effort de réforme en Bosnie-Herzégovine actuellement, à peine plus d'un an après les dernières élections législatives? La description la plus juste serait de dire que nous avons atteint la fin du début. Les prochains mois seront critiques parce qu'ils indiqueront si les autorités sont déterminées à appliquer leurs propres programmes de réforme. Certaines des réformes seront difficiles, mais elles ouvriront de nouveaux horizons pour le pays et son peuple. Pour la Bosnie-Herzégovine, la difficulté n'est pas uniquement de savoir ce qu'il faut faire; il faut également déterminer comment les choses doivent être faites. Vingt ans après l'adoption de l'Accord de Dayton, il est impossible de nier le fait que le pays souffre trop souvent de ses divergences. C'est pourquoi il est si important que le pays recommence à promouvoir les réformes d'une manière qui favorise la réconciliation et la réintégration. La Bosnie-Herzégovine a désespérément besoin de s'unir et d'œuvrer à un objectif commun.

À cet égard, je voudrais saluer la politique symbolique menée par la présidence de l'État et le Conseil des Ministres, laquelle a bénéficié d'un accueil très chaleureux de la population ordinaire. C'est là le leadership positif que les citoyens veulent voir, et nous devons l'observer beaucoup plus souvent. À cet égard, je voudrais féliciter le Premier Ministre serbe, M. Aleksandar Vučić, des décisions sans précédent qu'il a prises au profit d'une véritable réconciliation régionale et ethnique. De fait, demain, dans une avancée dont il convient de se féliciter, le Premier Ministre Vučić se rendra de nouveau à Srebrenica, pour la deuxième fois cette année.

Vingt ans après le début de notre mission pour instaurer une paix durable en Bosnie-Herzégovine, il ne fait aucun doute que nous avons fait beaucoup de chemin. D'énormes progrès ont été accomplis. Toutefois, nous pouvons conclure avec la même certitude que notre travail n'est pas encore fini. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine passe par l'Union européenne – non pas parce que je l'ai décidé, mais parce que les autorités démocratiquement élues de Bosnie-Herzégovine ont systématiquement indiqué que c'était là leur objectif principal. Contrairement à ce que certains ont suggéré la dernière fois que j'étais ici, cela n'a pas été imposé au peuple de Bosnie-Herzégovine. C'est un choix qu'il

a lui-même fait. Mon message à l'intention des autorités de Bosnie-Herzégovine est le suivant : une offre sincère et véritable a été présentée par l'Union européenne – une offre qui donne l'occasion d'assurer une vie sûre, prospère et digne aux générations actuelles et futures. Cette offre de l'Union européenne doit être saisie des deux mains.

Quant aux décideurs politiques internationaux, je voudrais, à leur intention, mettre en lumière deux éléments dont nous devons nous acquitter pour garantir notre réussite en Bosnie-Herzégovine. Le premier est de continuer à aider le pays à entretenir et à accélérer la dynamique positive que l'initiative du Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, et du Ministre britannique des affaires étrangères, M. Hammond – désormais une initiative de l'Union européenne – a permis d'insuffler ces derniers mois. Il faut poursuivre sur cette lancée. Le deuxième élément est que nous devons affronter ensemble les obstacles réels qui se dressent devant l'accord de paix, notamment l'initiative tendant à organiser un référendum. La délimitation des frontières de la Bosnie-Herzégovine appartient au passé. Peu importent les efforts faits par certains, les stratégies de division et de sécession sont des échecs, et elles ont été mises à bas il y a 20 ans.

Le vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton devrait rappeler à la communauté internationale et aux dirigeants bosniens tout le chemin parcouru par le pays, et tout ce qui peut encore être réalisé si nous renouvelons notre engagement en faveur d'une Bosnie-Herzégovine pacifique et prospère, dans l'intérêt de tous ses peuples, de ses voisins et de l'Europe toute entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/847, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Fédération de Russie.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2247 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de la présentation de son quatorzième exposé consécutif, et en même temps du quarante-huitième rapport du Secrétaire général (S/2015/841, annexe) couvrant la période allant du 21 avril au 21 octobre 2015.

Il est particulièrement inquiétant que ce rapport, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, fasse encore et toujours état d'un risque de remise en cause de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, l'accord historique signé en 1995. En effet, le 15 juillet, la Republika Srpska a menacé d'organiser un référendum unilatéral en 2018 pour une éventuelle indépendance. Cette volonté de sécession, même théorique, est une atteinte grave à l'Accord de Dayton, qui a permis de mettre un terme aux événements tragiques qu'a connus la Bosnie-Herzégovine. L'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne saurait en aucune manière être remise en cause, conformément audit Accord.

Par ailleurs, nous constatons avec regret qu'il n'y a pas suffisamment d'efforts pour réaliser le programme 5+2, c'est-à-dire les cinq objectifs et les deux conditions fixés pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant sur place. Par conséquent, il ne saurait être question d'envisager un départ quelconque de l'ONU, de l'OTAN et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), synonymes de paix et de stabilité retrouvées. Les attaques isolées avec mort d'hommes survenues en avril au commissariat de police de Zvornik et les incidents à caractère ethnique qui ont marqué la commémoration du vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica sont autant de signes attestant que le chemin d'une paix définitive et de la réconciliation entre les communautés est encore long et difficile. L'accompagnement de la communauté internationale est donc nécessaire.

Il convient de rappeler que le massacre de Srebrenica de 1995, qui a fait plus de 8 000 morts, est qualifié de génocide par la justice internationale. Nous condamnons fermement la négation de ce génocide par les dirigeants de la Republika Srpska. Les déclarations

tendant à donner aux atrocités de Srebrenica une appellation autre que celle de génocide sont une offense à la mémoire des victimes de tous les génocides. En outre, le refus délibéré des partisans de la Republika Srpska de coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, qui va jusqu'à lui refuser l'accès aux archives, participe également de la négation du génocide.

Nous exhortons toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine à coopérer pleinement avec le Mécanisme exerçant les fonctions résiduelles du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin d'accélérer le processus de jugement des accusés par les tribunaux nationaux. Nous les encourageons également à coopérer sans réserve avec le Haut-Représentant, conformément à l'article IX de l'Accord-cadre, en lui accordant l'accès aux éléments d'information et documents officiels dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

La question des réfugiés et des personnes déplacées constitue un élément central de l'application intégrale de l'Accord-cadre général pour la paix. En dépit de l'obligation faite aux autorités, à tous les niveaux, de créer les conditions politiques, économiques et sociales propices au retour et à la réintégration harmonieuse des réfugiés et des personnes déplacées, sans distinction ethnique, ces derniers rencontrent d'énormes difficultés pour retourner dans leurs zones d'habitation d'avant la guerre.

La réduction de 44 % du budget du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et de 51 % de son personnel nuit à sa capacité de mener à bien sa mission. Pourtant, comme nous l'avons indiqué plus haut, les conditions requises pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant ne semblent pas être réunies. Par conséquent, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour qu'elles contribuent à apporter leur soutien aux activités du Bureau du Haut-Représentant.

Pour conclure, le Tchad souligne la nécessité de respecter l'accord historique de Dayton dans toutes ses dispositions, y compris le rôle essentiel que jouent le Bureau du Haut-Représentant, l'OTAN et l'opération Althea de l'EUFOR pour offrir une garantie de sécurité et éviter un retour à la case départ.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé. La Bosnie-Herzégovine a maintenu la stabilité et réalisé des progrès dans les domaines du développement

économique et de l'état de droit, ce dont la Chine se félicite. La Bosnie-Herzégovine est un pays important de la région des Balkans. Maintenir la paix et la stabilité, promouvoir le développement socioéconomique et assurer une coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine est dans l'intérêt commun des pays de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour encourager les différents groupes ethniques de Bosnie-Herzégovine à continuer de consolider leurs bons résultats dans le domaine de l'édification de la nation et à mettre intégralement en œuvre l'Accord de paix de Dayton afin de progresser plus avant à cet égard et de permettre à tous les groupes ethniques de jouir des dividendes de la paix. La Chine salue les efforts déployés par le Haut-Représentant, M. Inzko, pour faire avancer le processus politique bosnien. Nous espérons qu'il agira conformément à son mandat et continuera de jouer un rôle positif dans la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

La Chine a toujours respecté la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et elle estime que celle-ci doit pouvoir choisir librement son propre mode de développement et sa politique étrangère. La communauté internationale doit respecter et appuyer les choix que font le Gouvernement et le peuple bosniens pour leur pays, et s'engager à promouvoir l'unité nationale du pays, son développement socioéconomique ainsi qu'une paix et une stabilité durables.

La Chine se félicite de l'adoption de la résolution 2247 (2015), prorogeant le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), l'opération Althea. Nous espérons que l'EUFOR continuera à coopérer étroitement avec la Bosnie-Herzégovine et à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. La Chine est prête à coopérer avec le reste de la communauté internationale pour continuer à contribuer véritablement à une paix, une stabilité et un développement durables dans le pays.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-

Herzégovine, M. Inzko, de son exposé, et surtout de sa présentation du quarante-huitième rapport sur

l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2015/841, annexe), que nous avons soigneusement étudié.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2247 (2015), qui renouvelle pour un an le mandat de l'opération Althea, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne.

Le Nigéria est préoccupé par les remises en question de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Les menaces de sécession et de dissolution du pays proférées par certains responsables politiques sont contraires à l'esprit de l'Accord de Dayton. Nous exhortons les personnalités publiques à s'abstenir de tout discours incendiaire susceptible de porter atteinte à la paix et à la sécurité de la Bosnie-Herzégovine. Nous réitérons notre position selon laquelle la Constitution de la Bosnie-Herzégovine ne pourvoit nullement à la sécession de l'une ou l'autre entité. Par conséquent, toutes les entités doivent défendre leurs intérêts légitimes exclusivement au sein d'une Bosnie-Herzégovine unie et indivisible.

La décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska tendant à organiser un référendum sur la validité des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine remet en question l'intégrité du système judiciaire du pays et, en fait, l'état de droit. Il est clair que ce référendum va à l'encontre de l'Accord-cadre général pour la paix, et nous appuyons l'appel lancé par le Haut-Représentant pour qu'il soit mis de côté.

Sur une note plus positive, la signature, le 4 novembre, d'un accord de coopération entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie est un pas dans la bonne direction. Nous notons que cet accord porte sur des questions relatives au développement durable, à la recherche des personnes portées disparues et à la protection du patrimoine culturel. À notre avis, cela démontre l'engagement des deux parties à améliorer leurs relations bilatérales. Nous les encourageons à mettre en œuvre cet accord en toute bonne foi.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juin, de l'Accord de stabilisation et d'association et l'adoption, en juillet, d'une nouvelle loi fédérale sur le travail, sont des faits notables et déterminants. Nous espérons qu'ils permettront d'améliorer le fonctionnement des institutions de l'État à l'avenir. Nous exhortons toutes les parties prenantes à faire fond sur le cadre actuel de paix pour consolider la stabilité dans le pays.

Nous notons que des progrès limités ont été enregistrés s'agissant des cinq objectifs et des deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Les autorités doivent faire preuve d'un engagement accru en faveur du processus de réforme afin de faciliter sa pleine mise en œuvre. Nous exhortons également les autorités de la Republika Srpska à tout mettre en œuvre pour s'acquitter des obligations qui leur incombent de veiller à ce que le Haut-Représentant ait accès, dans les délais, aux informations officielles, aux institutions et aux documents dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Le Nigéria partage les préoccupations exprimées par M. Inzko concernant les menaces à la paix et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine liées aux tensions interethniques croissantes entre les Bosniaques, les Croates et les Serbes. Nous pensons qu'on peut endiguer cette tendance grâce à des efforts résolus visant à promouvoir la réconciliation. Les responsables politiques et les chefs des différentes communautés ont un rôle important à jouer à cet égard. S'agissant du retour des réfugiés et des déplacés dans les foyers qu'ils occupaient avant la guerre, nous prenons note des efforts déployés jusqu'à présent en faveur de leur réinstallation et de leur éducation. Un climat propice à leur retour durable est essentiel à l'application intégrale de la Stratégie de retour adoptée en 2012.

Vingt ans après la signature de l'Accord de Dayton, l'appui de la communauté internationale à la Bosnie-Herzégovine demeure crucial. Cet appui est indispensable pour appliquer l'Accord de paix, reconstituer une société civile, réaliser des progrès économiques et favoriser le retour des réfugiés. Nous encourageons toutes les parties prenantes à rester attachées à édifier un pays pacifique, stable et uni. Nous rendons hommage au Haut-Représentant, M. Inzko, pour sa direction avisée, et nous appuyons sa demande tendant à ce que des financements et des effectifs suffisants soient mis à disposition de son bureau.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé d'aujourd'hui, qui reste pour le Conseil un moyen utile d'être informé de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, cette année marque le vingtième anniversaire de l'Accord de Dayton. Aujourd'hui, nous devons à juste titre saluer le rôle que cet accord a joué dans le maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine au cours de ces deux dernières

décennies, tout en reconnaissant que certaines questions restent en suspens en vue de son application intégrale.

Depuis le dernier exposé du Haut-Représentant au Conseil (voir S/PV.7440), les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris une mesure importante en adoptant le programme de réforme. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour honorer l'engagement pris par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à effectuer les réformes nécessaires pour appuyer les institutions nationales, renforcer l'état de droit et améliorer les conditions socioéconomiques de tous les citoyens.

En ayant ces objectifs à l'esprit, les efforts doivent maintenant viser avant tout à traduire ces aspirations communes en action commune. L'adoption d'une nouvelle loi fédérale sur le travail est un exemple de progrès concrets sur lesquels il convient de faire fond. Nous souhaitons plein succès aux autorités de Bosnie-Herzégovine dans ces efforts, et nous nous félicitons de l'appui apporté par l'Union européenne à ce pays pour faire avancer le programme de réforme.

La réconciliation demeure une œuvre inachevée. C'est avec préoccupation que nous prenons note des incidents de violence survenus cette année, dont certains à connotation ethnique. Nous saluons les mesures prises par les dirigeants, aussi bien en Bosnie-Herzégovine que dans la région, pour faire face à cette situation. Nous appuyons également la présence de la mission de stabilisation dirigée par l'Union européenne, qui contribue à créer un environnement de sécurité stable, et nous nous félicitons de ce que le Conseil ait décidé aujourd'hui, à l'unanimité, d'autoriser à nouveau son déploiement.

En plus de la présence de la Force de maintien de l'Union européenne, la responsabilité de l'application des dispositions à caractère civil de l'Accord de Dayton incombe au premier chef au Bureau du Haut-Représentant. Nous sommes favorables à ce que des efforts se poursuivent en vue de réaliser des progrès par rapport aux cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, qui ont été fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Comme l'a indiqué le Haut-Représentant, des référendums qui remettent en cause l'autorité du pouvoir judiciaire, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ont été proposés. De tels actes sont provocateurs et sources de division. Ils sapent les efforts de réconciliation et détournent

l'attention du programme de réforme, qui doit aller de l'avant. Nous espérons que ces propositions seront abandonnées alors que la Bosnie-Herzégovine continue d'avancer sur la voie de l'unité et de l'ouverture. Nous sommes convaincus que c'est la meilleure voie vers la stabilité, la paix et la prospérité.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, d'avoir présenté le quarante-huitième rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (S/2015/841, annexe). Le Haut-Représentant a mentionné les progrès remarquables accomplis durant les 10 premières années de mise en œuvre de l'Accord. Cependant, d'après le rapport présenté aujourd'hui, l'impulsion de départ n'est plus aussi forte, et les problèmes auxquels le pays doit faire face sont bel et bien énormes.

L'Angola réaffirme son ferme appui à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes néanmoins particulièrement préoccupés par la décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur les institutions judiciaires et l'autorité du Haut-Représentant. Le fait que le parti au pouvoir en Republika Srpska menace d'organiser un référendum sur l'indépendance en 2018 si certaines exigences de l'entité ne sont pas satisfaites est également inquiétant, tout comme les déclarations de plusieurs hauts responsables, appelant à la sécession et à la dissolution de la Bosnie-Herzégovine. Ces actes mettent en péril la cohésion de cette société multiethnique et font obstacle à la réconciliation nationale.

Les décisions et mesures prises et les déclarations officielles faites par la suite par les autorités de la Republika Srpska constituent une violation de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et une menace à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, telles que prévues par l'Accord de paix de Dayton.

Nous appelons les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de faire des discours de nature à semer la division et à s'efforcer de promouvoir la réconciliation nationale et l'intégration de tous les groupes ethniques.

Des atteintes à la sécurité telles celles survenues durant la période à l'examen risquent d'avoir des

répercussions négatives sur la situation politique globale du pays et de devenir un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Nous déplorons le fait que les autorités de Bosnie-Herzégovine ont enregistré des progrès limités dans la réalisation des objectifs fixés pour procéder à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, l'escalade des attaques verbales contre lui, et le fait qu'il n'ait pas accès aux informations officielles et aux documents dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Les dirigeants de Bosnie-Herzégovine, en particulier ceux de la Republika Srpska, doivent coopérer pleinement avec le Haut-Représentant et accepter son autorité.

S'agissant des aspects positifs de la situation en Bosnie-Herzégovine, nous saluons l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne, qui a donné lieu à l'adoption d'un plan directeur d'intégration à l'Union européenne et, en juillet, d'un programme de réforme, y compris une nouvelle loi fédérale sur le travail. Nous espérons que ces mesures concrètes mettront la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et contribueront à faire d'elle un pays uni, souverain, multiethnique, stable, prospère et développé.

Les rapports sur la participation des forces armées de Bosnie-Herzégovine aux opérations internationales de paix et la volonté du pays de participer à des missions de maintien de la paix dans différents pays prouvent qu'il peut et veut devenir un membre à part entière de la communauté internationale.

La visite effectuée par S. S. le pape François dans le pays a revêtu une importance particulière. Nous espérons que son message d'apaisement et de réconciliation retentira de manière positive dans le cœur et l'esprit des populations de la région.

Enfin, nous savons que l'opération Althea, la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, joue un rôle important en appuyant les efforts déployés par le pays pour maintenir des conditions propices à la sécurité et à la sûreté. Nous sommes donc favorables au renouvellement de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois, en application de la résolution 2247 (2015), adoptée aujourd'hui.

Pour terminer, nous saluons le travail accompli par le Bureau du Haut-Représentant à l'appui de la paix, de la sécurité et du développement en Bosnie-Herzégovine. Nous avons foi en un avenir meilleur pour ce pays, en espérant que les nouveaux dirigeants sauront

dépasser les divisions d'autrefois pour faire avancer les réformes politiques, sociales et économiques en vue d'assurer la paix et la prospérité.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à saluer la présence du Haut-Représentant, M. Valentin Inzko. Je l'en remercie et l'assure de l'appui du Gouvernement espagnol à son travail et à son bureau. Je souhaite également la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine, M. Miloš Vukašinović. Il peut être assuré que la Mission de l'Espagne auprès de l'ONU est pleinement disposée à coopérer dans le cadre de toute consultation qu'il souhaiterait engager sur toutes les questions dont le Conseil de sécurité est saisi. Je m'associe en outre à la déclaration que fera le représentant de la délégation de l'Union européenne.

Nous avons lu avec attention le rapport trimestriel (S/2015/841, annexe) et bien écouté l'exposé présenté par le Haut-Représentant. Il y a eu des progrès ces six derniers mois dans la réalisation des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture de son bureau. La réalisation de ces cinq objectifs et deux conditions dans les meilleurs délais serait à l'évidence le meilleur moyen de marquer le vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton. Cependant, pour y parvenir, chacun doit absolument y mettre du sien.

Nous venons d'adopter à l'unanimité, ce qui est important, la résolution 2247 (2015) renouvelant le mandat de l'opération Althea, la force multinationale de stabilisation, dont le mandat exécutif demeure inchangé. À cet égard, je tiens à souligner le rôle positif joué par la mission, à l'appui des autorités de Bosnie-Herzégovine mais, surtout, son rôle très important dans la formation et le renforcement des capacités.

Depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question, il y a six mois (voir S/PV.7440), le climat politique en Bosnie-Herzégovine est positif, des progrès ayant été faits en vue de l'intégration euro-atlantique, qu'ont choisie les citoyens eux-mêmes. De fait, l'entrée en vigueur, en juin, de l'Accord de stabilisation et d'association et l'adoption, en juillet, du programme de réforme par les dirigeants de Bosnie-Herzégovine sont des mesures qui vont dans la bonne direction. Cependant, tous les efforts doivent absolument viser à traduire dans les faits, sans tarder, les engagements pris.

Nous restons préoccupés par les discours de nature à semer la division tenus par certains responsables politiques et par des initiatives telles que l'annonce de

l'organisation d'un référendum en Republika Srpska sur l'applicabilité des décisions des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine.

En résumé, l'Espagne appuie sans condition et sans réserve l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Bosnie-Herzégovine et souligne que les responsables politiques, dans le cadre des mesures qu'ils prennent, doivent respecter la primauté du droit et le principe de légalité.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de la façon dont il dirige son bureau et des efforts déterminants qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine, au nom de la communauté internationale. Nous redisons une nouvelle fois notre ferme appui au mandat qui lui a été confié en application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes, c'est-à-dire le fait qu'il lui appartient, en dernier ressort, de statuer sur l'interprétation de l'annexe 10 relative aux aspects civils de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

À l'instar d'autres membres du Conseil et du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne, les États-Unis continuent d'appuyer le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et tiennent également à saluer les efforts soutenus déployés par l'OTAN par l'intermédiaire de son quartier général à Sarajevo.

Les États-Unis appuient pleinement la mission de l'opération Althea, la force multinationale de stabilisation (. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2247 (2015), qui renouvelle tous les pouvoirs, sans exception, et assure la continuité de toutes les décisions précédemment prises par le Conseil concernant la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR), le Bureau du Haut-Représentant et l'OTAN.

Nous savons que de nombreuses personnes en Bosnie-Herzégovine comptent sur les institutions mises en place en vertu de l'Accord de Dayton et de l'Accord de paix pour que leurs droits soient protégés. La présence de l'EUFOR ainsi que du Bureau du Haut-Représentant et de l'OTAN garantit que cette confiance est bien fondée et est appuyée par la communauté internationale.

Nous attendons avec impatience le jour où la Bosnie-Herzégovine aura réalisé les objectifs et conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, mais ce jour n'est pas encore arrivé. Une fois de plus, ce

jour n'est pas encore arrivé et le Conseil de sécurité l'a réaffirmé aujourd'hui. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et tous les membres de la communauté internationale à soutenir les initiatives et les réformes nécessaires pour atteindre cette étape importante.

Comme le Haut-Représentant l'a souligné, l'adoption du programme de réforme en Bosnie-Herzégovine est une étape importante vers cet avenir; il ne doit pas échouer. Les États-Unis appuient fermement l'initiative de l'Union européenne pour faire avancer rapidement ces importantes réformes économiques et sociales. Nous continuons également de soutenir l'intégration euro-atlantique, car elle constitue une pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité dans une région précédemment troublée.

Cette année, nous avons commémoré le vingtième anniversaire du massacre de quelque 8 000 personnes dans les montagnes de l'est de la Bosnie-Herzégovine. Les auteurs de ce génocide doivent rendre compte de leurs actes. Nous continuons d'être préoccupés par les déclarations faites par certains dirigeants politiques et groupes qui se refusent à reconnaître qu'un génocide a eu lieu.

Mais soyons très clairs : les discours de plus en plus clivants qui nous parviennent de la Republika Srpska sont très inquiétants, et en particulier ceux du Président de la Republika Srpska, M. Dodik. Ils menacent aussi bien l'Accord de paix de Dayton que la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Ces derniers mois, ces propos et discours se sont malheureusement transformés en actes, avec l'adoption à l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'une loi sur le référendum remettant directement en question le Bureau du Haut-Représentant et les institutions de l'État. Comme le Haut-Représentant en a averti le Conseil de sécurité dans sa lettre de septembre (S/2015/841, annexe) et de nouveau dans l'exposé qu'il nous a présenté ce matin même, ce projet de référendum constitue peut-être la remise en cause la plus grave de l'Accord de paix de ces 20 dernières années. Il menace de faire dérailler les progrès réalisés par la communauté internationale et le peuple de la Bosnie-Herzégovine depuis la fin de la guerre. Ce référendum est dangereux, il est contraire à l'Accord de Dayton et il ne doit pas avoir lieu.

Nous espérons qu'un dialogue constructif prévaudra, notamment dans le cadre du dialogue structuré sur la justice. Personne ne doit toutefois nourrir de doute quant à l'engagement des États-Unis et

leur attachement à l'Accord de Dayton et à une Bosnie-Herzégovine unie et en paix.

La Bosnie-Herzégovine se trouve à un moment critique. Vingt ans après la signature de l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a effectué la transition de la guerre à la paix. Mais nous savons tous que la paix est fragile et doit être constamment nourrie par tous ceux qui participent à la vie démocratique.

Le pays se trouve à la croisée des chemins : un chemin qui mène à la stagnation et la division, et l'autre qui conduit à la prospérité et à une plus grande intégration à l'Europe. La communauté internationale doit aider la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes nécessaires à un avenir stable et prospère.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté avec grande attention l'exposé du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Son exposé à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton confirme que le peuple de Bosnie-Herzégovine traite et résout indépendamment des questions très complexes qui figurent à son ordre du jour national. Il le fait avec succès, en particulier lorsque personne ne fait ingérence dans ses affaires.

La tâche prioritaire à ce stade consiste à achever la mise en œuvre des cinq objectifs et deux conditions dont il a été convenu. Les problèmes en suspens dans ce cadre doivent être résolus par les Bosniens eux-mêmes dans le cadre d'un dialogue ouvert à tous et sur la base de l'accord des trois peuples constitutifs. La seule et unique mission du Haut-Représentant est de promouvoir ce dialogue entre les parties locales et de contribuer à la recherche d'un terrain d'entente. Toutefois, le rapport du Haut-Représentant (S/2015/841, annexe) ne contient pas de description détaillée de ce qui a été accompli dans ce domaine. Une fois encore, le document mentionne seulement, dans l'ordre chronologique, tous les événements qui se sont produits dans le pays au cours de la période considérée. Malheureusement, ce n'est pas une approche novatrice et cela ne reflète pas la qualité du travail accompli. L'analyse du rapport est superficielle et ne tente pas d'examiner en profondeur les problèmes auxquels se heurte aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine.

Cela concerne, d'abord et avant tout, l'organisation par Banja Luka d'un référendum de défiance à l'égard des organes judiciaires centraux de la Bosnie-Herzégovine, dont on a amplement débattu dans la salle aujourd'hui.

Au lieu de chercher à comprendre les véritables raisons qui ont conduit l'un des peuples constitutifs de l'État à déclarer, à juste titre, que ses droits ont été bafoués de manière flagrante, le Haut-Représentant se borne à présenter son point de vue en ce qui concerne les violations de l'Accord de paix de Dayton. Le document est établi de manière à laisser entendre que les dirigeants de la Republika Srpska ne font que violer systématiquement l'Accord de paix de Dayton et entraver et retarder les réformes socioéconomiques afin de faire sécession de la Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, une fois de plus, cette thèse est étayée par l'évaluation qui est faite du congrès du Parti social-démocrate indépendant, qui s'est tenu en avril et au cours duquel le parti a approuvé la décision d'organiser en 2017 un référendum sur l'indépendance de la Republika Srpska, si les violations de ses droits légitimes se poursuivaient. Le rapport ne fait aucune mention de tous les plans des autres parties visant à transformer la Bosnie-Herzégovine en un État unitaire ni de l'idée populaire de créer une troisième entité. En d'autres termes, les Serbes ne sont pas les seuls à se heurter à des problèmes. Les autres peuples constitutifs en rencontrent eux aussi.

Dans ce contexte, nous demandons à M. Inzko de ne pas rechercher de coupables ou de personnes à montrer du doigt, mais de faire son travail pour promouvoir le dialogue national. L'expérience a montré que c'est seulement par le biais d'un dialogue national que l'on peut faire face à de graves problèmes, surtout dans un État complexe comme la Bosnie-Herzégovine.

Nous encourageons et exhortons tous les membres à examiner très attentivement la documentation. Les arguments en faveur de la tenue d'un référendum sont présentés en détail dans la lettre que le Président de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik, a adressée au Secrétaire général. Si les membres lisent attentivement la lettre du Président Dodik, l'attachement des Serbes de Bosnie au droit international et à la lettre de l'Accord de Dayton est incontestable.

Nous tenons à rappeler que le Haut-Représentant agit au nom de la communauté internationale tout entière. Son mandat émane d'une résolution du Conseil de sécurité qui l'oblige à mener ses activités conformément aux recommandations formulées par cet organe. Dans la pratique, force est de constater qu'aucun des commentaires que nous avons adressés au Haut-Représentant n'a été pris en compte.

Nous pensons que le devoir premier du Haut-Représentant est de maintenir une approche équilibrée et objective dans son évaluation de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, de mettre l'accent sur le renforcement des relations de confiance entre les peuples de Bosnie-Herzégovine et de promouvoir une véritable réconciliation nationale. Voilà le fondement de la mise en place d'un État unifié en Bosnie-Herzégovine. Les progrès à cet égard ont été notés aujourd'hui, dans le cadre du prochain anniversaire de l'Accord de Dayton.

Nous soulignons une fois de plus qu'il n'y pas d'alternative à la réduction du budget du Bureau du Haut-Représentant, dans le cadre du processus de clôture que nous avons tous adopté. Les arguments selon lesquels il doit conserver la capacité de s'acquitter de son mandat, en particulier à la lumière de ce que nous avons entendu aujourd'hui, ne résistent pas à la critique. Son travail fait obstacle à la poursuite du développement de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État européen moderne, un État qui ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales et qui mérite le respect plutôt qu'une ingérence extérieure qui ressemble, de par sa nature, à un protectorat. À cet égard, évoquer la possibilité d'une utilisation par le Bureau d'outils d'urgence ou autres contre la Republika Srpska est absolument déplacé et dangereux.

M. Lamek (France) : Je commencerai par remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de sa présentation très complète de la situation. Je voudrais lui réitérer notre plein soutien et rendre hommage au travail qu'il a accompli sur ce sujet. Je m'associe également à la déclaration qui sera prononcée par l'Union européenne.

La France se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2247 (2015). Celle-ci montre que les membres du Conseil partagent les mêmes principes cardinaux à l'égard de la Bosnie-Herzégovine : le soutien à la présence de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), dotée d'un mandat exécutif, le respect de l'engagement des dirigeants de Bosnie-Herzégovine en faveur d'une perspective européenne pour leur pays, l'importance du respect du dispositif international qui découle des Accords de paix de Dayton-Paris et la nécessité de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

L'unité du Conseil autour de ce socle commun envoie un signal de paix dans la région. Elle rappelle que la communauté internationale s'accorde pour soutenir

l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, mais également pour respecter ses choix, pourvu que ces derniers s'inscrivent dans le respect du droit international et du cadre fixé par les accords de paix.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, 2015 est une année lourdement chargée de symboles pour la Bosnie-Herzégovine, puisqu'elle marque à la fois le vingtième anniversaire des événements de Srebrenica, qui ont été qualifiés de génocide par le TPIY et la Cour internationale de Justice, mais également le vingtième anniversaire des accords de Dayton-Paris. Ce double anniversaire nous oblige tous. Il montre combien de chemin a été parcouru depuis le milieu des années 90, dans le bon sens. Mais il nous rappelle également combien les facteurs de division peuvent ressurgir à tout instant. Dans ce contexte, la France fait part de sa préoccupation à l'égard du projet de référendum évoqué ces derniers mois par les autorités de Republika Srpska et visant à remettre en cause la compétence des juridictions de l'État central. Une telle démarche s'inscrit à l'encontre de l'esprit des accords de paix. Notre position à ce sujet est claire : la Republika Srpska doit se conformer à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine. Des marges de progression subsistent pour améliorer le fonctionnement des juridictions de l'État central. Le travail engagé en partenariat avec l'Union européenne, dans le cadre du dialogue structuré sur la justice, doit permettre d'y répondre. Mais toute solution viable ne peut passer que par un dialogue de bonne foi entre les différentes composantes de l'État de Bosnie-Herzégovine, État central et entités, dans le respect des règles constitutionnelles. Les responsables politiques ont un rôle déterminant à jouer en ce sens. Nous les appelons à abandonner les rhétoriques surannées de division.

La France soutient pleinement la Bosnie-Herzégovine dans son choix – souverain – de se rapprocher de l'Union européenne. Nous sommes en effet convaincus que la perspective d'intégration européenne est à même de répondre aux aspirations économiques et sociales de la population. Cette perspective est bénéfique pour le pays et pour le reste des Balkans. Le rapprochement avec l'Union européenne est l'expression d'une décision des Bosniens eux-mêmes, à travers notamment leur présidence collégiale. Il s'est traduit par un engagement en faveur des réformes économiques, politiques et sociales, qui a ouvert la voie à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin, de l'Accord de stabilisation et d'association et à l'approbation, quelques semaines plus tard, du programme de réforme pour 2015-2018. L'Union

européenne continuera d'accompagner les autorités dans la mise en œuvre des réformes. La mission de l'Union européenne, EUFOR Althea, continuera son action afin de permettre aux forces de sécurité bosniennes d'opérer de manière autonome et de participer ainsi à la consolidation d'une société pacifiée et tournée vers l'avenir.

La situation en Bosnie-Herzégovine, malgré ses fragilités, semble engagée favorablement sur le chemin de la normalisation. La présence de la communauté internationale n'en reste pas moins, à ce stade, nécessaire. Son cadre de référence reste invariablement les Accords de Dayton-Paris. Nous appelons ainsi toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans l'Accord de paix, et notamment le Haut-Représentant et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Pour autant, notre objectif commun doit être, sans remettre en cause les principes fondateurs des Accords de Dayton-Paris, de faire évoluer la présence internationale afin que celle-ci soit pleinement adaptée aux réalités du moment. La réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant doit par conséquent se poursuivre.

Vingt ans après avoir connu l'horreur de la guerre, la Bosnie-Herzégovine avance aujourd'hui, enfin, dans la bonne direction. Les Nations Unies, l'Union européenne et les partenaires régionaux doivent continuer de répondre présents aux côtés de ce pays, de façon unanime, comme c'est le cas aujourd'hui au sein du Conseil.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé et des rapports détaillés qu'il présente au Conseil, dont le rapport spécial du 4 septembre. En écoutant le point qu'il a fait sur la situation en Bosnie-Herzégovine, je ne peux m'empêcher d'avoir le sentiment que malgré le volume du travail accompli et des publications parues sur les horreurs de la guerre, les enseignements de la guerre et les tragédies humaines semblent avoir été ignorés.

Il y a 20 ans mois pour mois, les parties au conflit qui déchirait les Balkans ont signé l'Accord de paix de Dayton. L'Accord a été négocié et garanti par des membres clefs de la communauté internationale, entériné par le Conseil et réaffirmé ensuite par différentes résolutions du Conseil de sécurité. L'Accord de paix a mis fin à une guerre dévastatrice, qui a donné lieu à un génocide et un nettoyage ethnique d'une ampleur sans précédent en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Depuis lors, la Bosnie-Herzégovine a fait

des efforts considérables, qui traduisent les résultats de la consolidation de la paix des Nations Unies, obtenus dans un partenariat avec les organisations régionales. La communauté internationale a beaucoup investi dans la reconstruction du pays. Malheureusement, 20 ans plus tard, les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine, ainsi que par la région des Balkans, semblent loin d'être irréversibles.

La Malaisie est profondément préoccupée par les remises en cause directes, par la Republika Srpska, de l'Accord de paix de Dayton, en violation flagrante des engagements internationaux de cette dernière. En avril dernier, le Président de la Republika Srpska a déclaré que son parti politique allait appeler à l'organisation d'un référendum sur la sécession d'avec la Bosnie-Herzégovine en 2018 si ses exigences à propos de la redistribution des compétences entre les différents échelons du Gouvernement n'étaient pas satisfaites. Autre fait alarmant, l'Assemblée nationale de la Republika Srpska a décidé en juillet d'organiser un référendum – prévu ce week-end – dans le but de remettre en cause l'autorité du Bureau du Haut-Représentant, l'état de droit et le système judiciaire de Bosnie-Herzégovine. Une telle décision est contraire à la Constitution du pays et à l'Accord de paix de Dayton.

En outre, le Président de la Republika Srpska a continué, au cours de la période considérée, de faire des déclarations irresponsables dans lesquelles est nié le génocide de Srebrenica, et ce malgré les décisions rendues par la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Comme on s'en souviendra, d'après les précédents rapports du Haut-Représentant, les discours sécessionnistes et nationalistes des politiciens de la Republika Srpska ne sont pas nouveaux et sont en recrudescence ces dernières années. Cependant, les dernières décisions adoptées par les autorités de la Republika Srpska, qui portent *de facto* la situation à de nouveaux sommets des plus inquiétants, constituent les violations les plus graves de l'Accord de paix de Dayton à ce jour et suscitent des doutes sérieux sur l'avenir de la région. Nous exhortons fermement les autorités de la Republika Srpska à respecter la Constitution du pays, les différentes résolutions du Conseil de sécurité et l'Accord de paix de Dayton, à ne pas procéder au référendum le 15 novembre, et à renoncer à leur politique de division et à leur visées sécessionnistes de façon à éviter de déstabiliser encore plus la région.

Le Conseil a adopté à l'unanimité ce matin la résolution 2247 (2015), qui renouvelle pour une autre période de douze mois le mandat de la force multinationale de stabilisation sous conduite européenne. La Malaisie se félicite du renouvellement de l'autorisation accordée à la force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'opération ALTHEA, et de l'unité dont a une fois encore fait preuve le Conseil sur cette question. Toutefois, nous regrettons que plusieurs éléments clefs des précédentes résolutions aient été retirés ou édulcorés dans la résolution 2247 (2015).

La Malaisie considère, en particulier, qu'il importe maintenant plus que jamais que le Conseil réaffirme son attachement à l'Accord de Dayton et son appui au Bureau du Haut-Représentant, eu égard à l'inquiétante évolution de la situation sur le terrain. Nous réaffirmons qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le programme « 5 plus 2 », qui est une condition de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. En attendant, la Malaisie réaffirme son ferme appui au Bureau du Haut-Représentant, selon les modalités de l'Accord de paix de Dayton, telles que confirmées dans différentes résolutions du Conseil. Les attaques verbales et les injures proférées contre la personne du Haut-Représentant et le personnel de son bureau sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

La Malaisie prend note des faits nouveaux positifs survenus en Bosnie-Herzégovine pendant la période considérée. Nous saluons la tendance à la hausse des projections concernant les exportations, le commerce extérieur et la croissance pour 2015, ainsi que l'amélioration des notations du pays en matière de crédit et d'activité économique. Nous attendons également avec intérêt l'adhésion du pays à l'Organisation mondiale du Commerce, ce qui stimulera davantage le commerce extérieur et les investissements.

La Malaisie souligne qu'il est nécessaire que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine reste indéfectiblement attaché à son programme de réforme, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le chômage et la corruption et le renforcement de l'état de droit. Après la désintégration de la coalition au pouvoir en mai, nous espérons que la Fédération de Bosnie-Herzégovine renouera avec la stabilité politique. Malgré les incertitudes politiques que connaît l'entité, nous félicitons les autorités fédérales d'avoir adopté la nouvelle loi sur le travail au titre de son programme de réforme.

La Malaisie prend également note de la priorité accordée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à l'intégration européenne, pierre angulaire de sa politique étrangère, dans l'optique de la paix, de la stabilité et du progrès. À cet égard, nous accueillons favorablement les avancées du pays en vue de la réalisation de cet objectif, en particulier l'entrée en vigueur, en juin, de l'Accord de stabilisation et d'association signé avec l'Union européenne.

Pour terminer, la Malaisie réaffirme son attachement à l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, dans le respect de l'Accord de paix de Dayton et des résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre engagement indéfectible à contribuer à l'édification de la nation, à la réconciliation et au progrès économique du pays. La Malaisie appuie de longue date la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts de reconstruction et continuera dans ce sens, en particulier dans les domaines du commerce, des investissements et de l'éducation, ainsi que par le biais de programmes de coopération technique et de défense.

Nous exhortons tous les peuples à aménager un espace commun pour continuer d'édifier la Bosnie-Herzégovine dans la perspective d'un avenir meilleur. Cela devra être réalisé en honorant les responsabilités collectives et en intensifiant les efforts en faveur de la réconciliation nationale et les réformes socioéconomiques pour garantir la paix et la stabilité, dans l'intérêt à long terme du pays et de la région.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son exposé et de son rapport (S/2015/841, annexe) sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour les faits nouveaux encourageants dont il fait état dans son rapport s'agissant du programme de réforme. Toutefois, nous sommes préoccupés par les graves violations dont fait l'objet l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et qui contreviennent à l'Accord de Dayton.

Nous regrettons que certaines parties en Bosnie-Herzégovine, ainsi que les autorités de la Republika Srpska s'emploient à semer le doute sur l'Accord-cadre en appelant à un référendum sur une sécession. Nous mettons en garde contre de telles déclarations, qui pourraient faire plonger le pays dans une crise dangereuse aux graves conséquences. Nous exhortons ceux qui appellent à un référendum sécessionniste à

respecter la législation et les normes nationales et à œuvrer au développement et au progrès du pays, dans le respect de l'Accord de paix de Dayton.

Toutes les parties internationales d'influence doivent se concerter avec les parties concernées en Bosnie-Herzégovine et utiliser leurs bons offices pour contenir ces développements préoccupants. L'Accord-cadre général est la seule voie qui mène à la stabilité et à la paix en Bosnie-Herzégovine. La stabilité dans les Balkans en général ne sera instaurée que par des initiatives menées par tous les États de la région pour nouer des relations de bon voisinage et pour renforcer leur coopération à tous les niveaux. Cela consolidera la paix dans la région. Nous nous félicitons de l'amélioration notable des relations entre la Bosnie-Herzégovine et la République de Serbie, qui a abouti à la signature d'accords bilatéraux dans de nombreux domaines. Nous nous félicitons également des mesures entreprises par les autorités bosniennes pour honorer leurs obligations au titre de l'Accord de stabilisation et d'association et rejoindre l'Union européenne. Ces mesures amélioreront les conditions de vie des citoyens bosniens. Nous exhortons les autorités bosniennes à poursuivre sur cette voie positive et à remplir les conditions requises pour leur intégration dans l'Union européenne.

Nous rendons hommage à l'allocution prononcée par le Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine dans le débat général de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, allocution dans laquelle il a confirmé que ses autorités étaient déterminées à améliorer les conditions de vie de ses concitoyens, à promouvoir l'état de droit et à mettre en place une société égalitaire pour tous (voir A/70/PV.22). Nous accueillons favorablement les programmes de réforme entrepris récemment, et nous exhortons les autorités bosniennes à redoubler d'efforts pour accélérer les réformes, en particulier concernant la promotion de l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Nous avons voté pour la résolution 2247 (2015), qui renouvelle pour un an l'autorisation accordée à la force multinationale de stabilisation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous rendons hommage à cette force et à ses efforts pour instaurer un avenir prospère et sûr pour la Bosnie-Herzégovine, avec l'assistance du Bureau du Haut-Représentant, que nous félicitons et dont nous louons l'action. Nous insistons sur le fait qu'il est important que ce bureau poursuive ses travaux, au

regard des menaces et des risques auxquels le pays est confronté.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de la présentation de son rapport (S/2015/841, annexe). Le vingtième anniversaire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine est l'occasion d'encourager une action conjointe en faveur d'une Bosnie-Herzégovine unie et stable, au sein de laquelle toutes les communautés du pays puissent vivre ensemble et en paix. L'intégration et la réconciliation nationales exigent un projet national commun, et c'est pourquoi nous nous félicitons du programme de réforme de la Bosnie-Herzégovine pour 2015-2018, qui a été adopté le 17 septembre par l'Assemblée parlementaire.

Nous insistons de nouveau pour que les dirigeants s'abstiennent de toute rhétorique négative qui ne peut qu'exacerber la violence entre les communautés, affaiblir la cohésion, entraver la réconciliation nationale et freiner les progrès du pays. La société civile joue un rôle fondamental pour favoriser l'accord et le dialogue afin d'ouvrir la voie à la consolidation de la paix.

Nous appuyons les efforts consentis par la Bosnie-Herzégovine pour surmonter son passé, et nous prenons acte des avancées accomplies par le Conseil de surveillance de la mise en œuvre de la Stratégie de poursuite des crimes de guerre pour se saisir des affaires pendantes. De même, nous apprécions les efforts déployés par le Bureau du Haut-Représentant à l'appui des autorités s'agissant de reconnaître et d'indemniser les victimes de violences sexuelles. Cela étant, il est nécessaire de continuer à appuyer le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que l'exhumation, l'identification et la restitution des dépouilles de personnes disparues, autant de conditions indispensables pour parvenir à la réconciliation du pays. Nous rappelons que, depuis le début, notre pays est fermement attaché à une Bosnie-Herzégovine stable dont les institutions sont au service de la population.

La présence de l'opération Althea, la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine et du quartier général de l'OTAN à Sarajevo reste une garantie de stabilité politique et sociale en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous participons activement à l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne depuis plus de 10 ans, et nous appuyons la prorogation de son mandat dans le pays

pour une nouvelle période de 12 mois. De même, nous appelons la communauté internationale à maintenir sa volonté de voir l'Accord de Dayton de 1995 pleinement mis en œuvre. Nous espérons que toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine continueront de coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant jusqu'à la fin de son mandat, conformément à l'Accord de paix.

Enfin, je renouvelle notre appui au Bureau du Haut-Représentant, qui doit continuer de recevoir le soutien politique, budgétaire et logistique dont il a besoin pour s'acquitter de ses importantes fonctions.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je souhaite une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité au Haut-Représentant, Valentin Inzko, et je le remercie de son exposé. Je l'assure de notre plein appui.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

La présente séance se tient à un moment important pour la Bosnie-Herzégovine. La commémoration du génocide de Srebrenica plus tôt cette année nous a rappelé à tous l'importance de poursuivre les efforts de réconciliation dans la région. Il y a 20 ans ce mois-ci, l'Accord de paix de Dayton a ramené la paix dans une région déchirée par la guerre. La communauté internationale, en se mobilisant, a contribué à la sécurité, à la stabilité et à la réalisation de la vision d'un pays prospère et pluriethnique décrite dans l'Accord de paix.

Grâce à son programme positif et aux perspectives d'adhésion, l'Union européenne a encouragé les pays de la région à engager des réformes absolument nécessaires. Le choix de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer aux structures euro-atlantiques a été confirmé à maintes reprises et ne doit être remis en question par personne. La Bosnie-Herzégovine a envoyé sa candidature au Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN et espère que cette démarche aboutira. Dans ce contexte, nous saluons les progrès mentionnés dans le rapport du Haut-Représentant (S/2015/841, annexe) en ce qui concerne l'enregistrement des biens militaires, et nous attendons avec intérêt la mise en place des dernières mesures nécessaires à l'activation du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN de la Bosnie-Herzégovine.

Des pas importants ont été franchis vers la concrétisation de l'avenir européen du pays. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont réaffirmé leur attachement à l'intégration européenne en tant qu'objectif stratégique. L'Accord de stabilisation et

d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne est entré en vigueur. Un programme de réforme détaillé adopté aux niveaux de l'État et des entités en juillet offre un cadre pour lutter contre les problèmes socioéconomiques les plus pressants.

L'heure est cruciale pour toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine, qui doivent honorer leur responsabilité à l'égard des citoyens et se lancer dans la mise en œuvre de ce programme détaillé afin d'améliorer la situation socioéconomique et de renforcer l'état de droit ainsi que les capacités administratives, de sorte que ce programme donne des résultats concrets en termes de création d'emplois et de débouchés pour le pays. La mise en place d'un mécanisme efficace de coordination des questions relatives à l'Union européenne est essentielle.

À ce stade, alors qu'il est primordial d'allier les efforts pour faire avancer le programme de réforme, nous sommes profondément préoccupés par le discours clivant qui menace de faire dérailler l'avenir du pays. Nous sommes également alarmés par l'intention annoncée des autorités de la Republika Srpska d'organiser un référendum au niveau de l'entité concernant les instances judiciaires de l'État. Il est particulièrement inquiétant qu'un tel discours soit utilisé pour poursuivre des objectifs politiques contraires à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix et qui menacent la souveraineté et l'unité du pays, comme le souligne le Haut-Représentant dans son rapport spécial. Cela pourrait compromettre gravement les efforts déployés par le pays pour améliorer les conditions de vie de la population et progresser dans la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Les perspectives d'adhésion à l'Union européenne ont été ouvertes à la Bosnie-Herzégovine en tant que pays uni. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni – un pays qui a un avenir européen.

Nous estimons qu'il faut remédier aux lacunes du système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine par un dialogue constructif. L'Union européenne contribue à cette entreprise grâce au dialogue structuré sur la justice. Nous appelons toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine à coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant afin de remplir les dernières conditions requises pour sa fermeture. Nous appelons également toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

Au fil des ans, la communauté internationale et le Conseil se sont tenus aux côtés de la Bosnie-Herzégovine et ont déployé des efforts considérables pour instaurer la sécurité et la stabilité dans la région. Nous appuyons pleinement la présence de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), qui joue un rôle militaire exécutif à l'appui des efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir un environnement sûr. Nous nous félicitons que le Conseil ait décidé aujourd'hui de renouveler le mandat de l'EUFOR ALTHEA.

Les paroles et les actes du Conseil de sécurité sont suivis attentivement par les pays de la région. En cette période charnière pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil doit condamner d'une seule voix toutes les actions qui menacent l'Accord de paix. Il doit appuyer le Bureau du Haut-Représentant. Il doit appuyer fermement la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni et favoriser son intégration euro-atlantique.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé.

Vingt ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine poursuit ses efforts de consolidation de la paix et de la stabilité sur les plans national et régional, et ce, alors que persistent certains problèmes qui l'empêchent de réconcilier pleinement toutes les forces vives de sa société.

Le Venezuela réaffirme son plein appui au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine et estime que la communauté internationale doit continuer d'aider le pays à mettre en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix de 1995, en guise de contribution au règlement pacifique des différends entre les acteurs concernés. Dans ce contexte, nous réaffirmons que c'est au peuple bosnien de prendre en main le destin de son pays. À cet effet, les différents groupes ethniques doivent mener un dialogue sérieux en faveur de la paix, des droits de l'homme, de la coopération et du développement socioéconomique. C'est pourquoi nous encourageons le Haut-Représentant, qui effectue un travail d'accompagnement pour promouvoir ces efforts et trouver des dénominateurs communs, à agir de manière impartiale, transparente et constructive pour garantir une démarche équilibrée et prudente qui

prendra en compte les opinions et les vues de tous les acteurs concernés.

L'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) s'acquitte de ses responsabilités dans le cadre du mandat qui lui a été confié, en collaboration avec les autorités, pour garantir la sécurité de toutes les communautés ethniques. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2247 (2015), qui renouvelle le mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) pour 12 mois supplémentaires.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les cas de violence survenus entre avril et octobre. Nous condamnons ces incidents, en particulier l'attentat qui a visé un commissariat de police dans la municipalité de Zvornik, en Republika Srpska, ainsi que les attaques perpétrées contre diverses personnes semble-t-il pour des raisons ethniques. À cet égard, nous sommes sensibles aux efforts déployés par les hautes autorités pour éviter que ces faits regrettables ne se reproduisent, et nous appelons au dialogue et à la réconciliation dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. D'autre part, nous nous félicitons de la signature en août à Vienne d'un traité relatif aux frontières entre la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, qui montre une fois de plus que le dialogue et les négociations entre les parties sont la seule façon de régler les différends par des moyens pacifiques. Nous espérons que le processus de ratification de l'accord signé par les deux États sera mené à bien.

Nous redisons notre solidarité avec la Bosnie-Herzégovine et nous appuyons son ferme attachement à la paix et à la stabilité dans l'intérêt de ses citoyens. S'agissant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises durant le conflit armé sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, nous appuyons l'action du Tribunal international chargé de juger les responsables de ces atrocités.

Enfin, nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts en faisant preuve d'une volonté et d'un courage politiques renouvelés pour promouvoir la confiance et le travail conjoint dans le respect du droit international, autant d'éléments qui sont indispensables pour un règlement juste et durable de la situation dans l'intérêt des parties et de la région tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil à M. Valentin Inzko et le remercie de son exposé et de son rapport (S/2015/841, annexe). Je me joins aux autres orateurs pour réaffirmer notre appui total et à long terme à son rôle de Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2247 (2015), aujourd'hui, renouvelant le mandat de l'opération Althea, une force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne. Le rôle que cette opération joue en termes de dissuasion et pour maintenir un climat de sécurité est d'une importance fondamentale durant cette période de réforme en Bosnie-Herzégovine. La situation politique et en matière de sécurité sur le terrain demeure préoccupante. La stabilité n'est pas encore consolidée et, malheureusement, les discours à connotation ethnique et de nature à semer la division persistent. C'est pour cette raison que nous nous réjouissons que le Conseil ait décidé, à l'unanimité, de renouveler ce mandat. Aujourd'hui, nous avons fait passer un message clair, à savoir que le Conseil de sécurité dans son ensemble est attaché à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, à l'application de l'Accord de paix de Dayton et à l'exécution du programme de réforme de l'Union européenne.

Que ce soit bien clair : le Royaume-Uni est déterminé à voir la Bosnie-Herzégovine devenir un jour membre de l'Union européenne et de l'OTAN, et nous sommes pleinement engagés à l'aider à entreprendre les réformes nécessaires pour atteindre son objectif d'intégration euro-atlantique. À cet égard, je me réjouis que l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne soit entré en vigueur cette année. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les partis politiques en Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre un programme de réformes en profondeur qui permettra de stabiliser l'économie et d'améliorer le fonctionnement de l'État. Nous nous félicitons également des progrès réalisés concernant la question des biens militaires, progrès nécessaires pour l'entrée en vigueur du Plan d'action pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine, qui est une condition préalable à son adhésion à l'OTAN. Nous espérons que les progrès se poursuivront au cours des prochains mois.

Cependant, de graves menaces pèsent toujours sur la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine. Le mois dernier, le Conseil des affaires étrangères de

l'Union européenne a fermement condamné les menaces relatives à la préparation d'un référendum, dans l'entité de la Republika Srpska, qui remet en cause le pouvoir judiciaire au niveau de l'État et les pouvoirs du Haut-Représentant. Ces menaces d'un référendum sont clivantes, anticonstitutionnelles et contraires à l'Accord de Dayton. Il convient d'améliorer le système de justice à tous les niveaux, et nous nous félicitons des mesures prises récemment par la Commission européenne pour redynamiser le dialogue structuré sur la justice. C'est ainsi qu'il faut réagir face à des préoccupations légitimes, et non pas en proférant des menaces qui sèment la discorde. Nous sommes pleinement favorables à ce que le Bureau du Haut-Représentant poursuive ses travaux jusqu'à la réalisation des cinq objectifs et deux conditions préalables à sa fermeture. Le Royaume-Uni exprime son plein appui au Haut-Représentant, à qui il appartient en dernier ressort de statuer sur l'interprétation des aspects civils de la mise en œuvre de l'Accord de paix, et nous sommes favorables à ce qu'il use des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Accord de Bonn si la situation l'exige.

Je voudrais terminer par une dernière réflexion. Il y a 20 ans, quatre mois après le génocide de Srebrenica, l'Accord de Dayton a apporté la paix et la perspective d'un avenir stable et prospère. Tout en portant un regard rétrospectif sur le chemin qu'a parcouru le pays, nous devons également nous tourner vers l'avenir et réfléchir aux progrès qu'il faudra encore réaliser pour que tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine puissent jouir d'une prospérité et d'une stabilité durables, comme ils le méritent. Cela ne sera possible que lorsque tous les responsables politiques transcenderont leurs intérêts égoïstes et à court terme. Aujourd'hui, ces dirigeants devraient être frappés, comme je le suis, par les vives préoccupations exprimées à cette séance du Conseil de sécurité à propos de tout discours ou acte susceptible de porter atteinte à l'Accord de Dayton. Il reste encore beaucoup à faire, ce qui exige un leadership fort et courageux. Je me réjouis qu'aujourd'hui le Royaume-Uni et le Conseil se soient engagés à apporter leur appui aux autorités de la Bosnie-Herzégovine pour que cela devienne une réalité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vukašinić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président,

vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et vous souhaiter, à vous et à votre délégation, plein succès. Nous saluons la présence de M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et avons pris note de son quarante-huitième rapport (S/2015/841, annexe), qui couvre la période allant du 21 avril au 21 octobre 2015.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'adoption par le Conseil, aujourd'hui, de la résolution 2247 (2015), qui proroge de 12 mois le mandat de l'opération Althea, une force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne (EUFOR). Le mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA), qui compte actuellement 600 militaires sur le terrain, consiste à appliquer les dispositions à caractère militaire de l'Accord-cadre général pour la paix, qui figurent dans ses annexes 1 À et 2. Le calme et la paix règnent depuis un bon moment en Bosnie-Herzégovine, ce qui a eu un effet positif sur la stabilité régionale. Ces dernières années, EUFOR ALTHEA a été reconfigurée et son rôle principal ne consiste plus à contribuer aux capacités de dissuasion et à maintenir un climat de sûreté et de sécurité mais à porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation, comme l'indiquent les conclusions du 12 octobre du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne. Je tiens également à signaler que nous avons coopéré efficacement et de manière productive avec EUFOR ALTHEA dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation des forces armées de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons démontré que la Bosnie-et-Herzégovine a beaucoup progressé. D'un consommateur de sécurité, notre pays est devenu un fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui en fait un fournisseur de sécurité en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, le personnel militaire et de police de la Bosnie-Herzégovine participe à de nombreuses opérations de paix internationales, y compris en République démocratique du Congo, au Mali, en Afghanistan, au Libéria, au Soudan du Sud et à Chypre.

L'adoption de la résolution d'aujourd'hui coïncide avec le vingtième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre général pour la paix, qui a jeté les fondements du système politique et constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. L'Accord reconnaît que la Bosnie-Herzégovine est un État multinational complexe et reflète

son contexte historique et multiculturel particulier. Il a joué un rôle important dans la réconciliation au lendemain du conflit, dans la région dans son ensemble et en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais mettre en relief quelques faits positifs survenus en Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée. Tout d'abord, les dernières élections ont donné lieu à un climat positif qui a beaucoup contribué à faire avancer les réformes économiques et sociales dans le pays et à favoriser les progrès vers son adhésion à l'Union européenne. À cet égard, notre Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne est entré en vigueur le 1^{er} juin, tandis que le programme de réforme de l'Union européenne a été adopté en juillet. Ce programme prévoit la mise en œuvre de réformes socioéconomiques, notamment dans les domaines de la politique fiscale, de l'état de droit et de la bonne gouvernance et représente l'une des avancées les plus importantes qu'a connues le pays ces dernières années. Peu de temps après, la présidence de la Bosnie-Herzégovine a adopté un plan directeur en vue de notre intégration dans l'Union européenne. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine sont pleinement engagées à maintenir cette dynamique positive. La présentation de notre demande d'adhésion à l'Union européenne, au début de 2016, en vue d'acquiescer le statut de candidat d'ici à la fin de 2017, sera la prochaine étape.

Deuxièmement, il convient de noter que depuis le 19 mai, la Bosnie-Herzégovine assure la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, une entité qui vise à promouvoir et à renforcer la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit sur l'ensemble du continent. Durant notre présidence, nous nous sommes concentrés sur la promotion et la protection des droits de l'homme, en mettant un accent particulier sur la protection des droits des groupes vulnérables. Le 22 octobre, la Bosnie-Herzégovine a signé le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Ce Protocole, un instrument important en matière de lutte contre le terrorisme, est conforme aux dispositions de la résolution 2178 (2014).

Troisièmement, la Bosnie-Herzégovine a continué à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). La fermeture du TPIY ne signifie pas la fin de la lutte contre l'impunité dans mon pays. La lutte contre l'impunité au niveau national est un préalable à la réconciliation nationale et à la stabilité à long terme du pays et de la région. À cet égard, la mise en œuvre d'une stratégie nationale en vue de

l'instruction des affaires liées aux crimes de guerre, indépendamment de l'origine nationale ou religieuse des auteurs et des victimes, revêt une importance cruciale pour un État multinational complexe comme le nôtre.

Quatrièmement, la Bosnie-Herzégovine demeure pleinement déterminée à renforcer encore la coopération entre les pays de la région. On a veillé à mettre un accent particulier sur la coopération régionale dans les projets d'infrastructure, parce que c'est une condition indispensable à un développement économique sérieux. À cet égard, la tendance positive se poursuit, et plusieurs rencontres importantes ont eu lieu à tous les niveaux avec les représentants des pays des Balkans occidentaux. La dernière en date s'est tenue à l'occasion d'un voyage officiel de la délégation de la Serbie, emmenée par le Premier Ministre serbe, dans le cadre d'une réunion conjointe entre le Gouvernement serbe et le Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, le 4 novembre.

Cinquièmement, la situation économique et budgétaire du pays, du fait des crises économiques mondiales, demeure difficile. Néanmoins, les indicateurs économiques affichent une certaine amélioration. Au cours des huit premiers mois de l'année, les exportations ont augmenté de 4,9%; tandis que la production industrielle avait augmenté de 2,3% en juillet par rapport à juillet 2014. En juillet, le taux de chômage a également baissé de 1% par rapport à la même période en 2014.

Enfin, je tiens à dire que les autorités de Bosnie-Herzégovine sont prêtes à continuer de travailler en vue d'assurer à leurs concitoyens un avenir meilleur et prospère. Nous n'en exprimons pas moins notre gratitude à nos partenaires internationaux pour l'appui qu'ils ont apporté à la Bosnie-Herzégovine dans cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Vale de Almeida.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, pour ma première intervention devant le Conseil, de saluer tous les membres et de dire combien je me réjouis à la perspective d'une coopération fructueuse avec eux à l'avenir.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2247 (2015), par laquelle il renouvelle pour un an le mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) en Bosnie-Herzégovine, l'opération Althea. Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, que nous tenons à assurer de notre plein appui, en tout temps, dans le rôle qui lui a été confié dans les précédentes résolutions du Conseil. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Miloš Vukašinić. Je lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat à New York et le remercie de sa déclaration.

L'Union européenne, soulignant l'importance des progrès faits par la Bosnie-Herzégovine dans le sens de l'intégration euro-atlantique, continue de travailler en coopération étroite avec la Bosnie-Herzégovine afin d'œuvrer à la stabilité, à la prospérité et à l'intégration européenne de ce pays. Cette année, marquée par des anniversaires historiques, est un temps où le douloureux passé du pays se rappelle à notre souvenir. Elle s'avère également une année importante pour les progrès accomplis. L'Union européenne et les autorités de Bosnie-Herzégovine travaillent ensemble pour avancer dans la voie de l'Union européenne. Nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'ici. Mais il faut faire davantage pour veiller à ce que ce soit une Bosnie-Herzégovine unie, stable et multiethnique qui progresse vers la prospérité et l'adhésion à l'Union européenne. Encourager des relations de bon voisinage avec tous les États voisins de la Bosnie-Herzégovine et les autres pays de la région est d'une importance vitale à cet égard.

Cette année, la trajectoire européenne de la Bosnie-Herzégovine s'est encore raffermie. L'Accord de stabilisation et d'association conclu entre l'Union européenne, ses États membres et la Bosnie-Herzégovine est entré en vigueur le 1^{er} juin. C'est un pas en avant important. Les relations contractuelles avec l'Union européenne ont été renforcées et permettent un rapprochement entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne aux niveaux économique, institutionnel et politique. Cet Accord donne lieu à un programme contraignant de réformes profondes, qui, comme l'expérience le monde, permettront d'améliorer la qualité de vie de la population et de rapprocher le pays de l'adhésion à l'Union européenne. La confiance des investisseurs, aussi bien nationaux qu'internationaux, devrait être renforcée, et les entreprises de Bosnie-Herzégovine pourraient avoir un meilleur accès

au marché intérieur de l'Union européenne, qui représente 500 millions de consommateurs environ, et partant, pouvoir proposer leurs services dans l'ensemble de l'Union européenne et se porter candidates à des marchés publics.

L'ensemble de réformes socioéconomiques et judiciaires le plus complet jamais adopté en Bosnie-Herzégovine – sous le nom de programme de réforme – a été approuvé en juillet par la direction politique de l'État et des entités. Ce programme de réforme est le reflet de l'aspiration collective de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine à des changements réels, à une prospérité accrue, à un état de droit plus solide et à des débouchés plus importants. L'Union européenne et les institutions financières internationales continueront d'appuyer la mise en œuvre de ce programme de réforme, notamment par une contribution de 1 milliard d'euros sur trois ans, et la provision supplémentaire de 500 millions d'euros aux fins de l'investissement. Cela devrait encourager d'autres investissements privés et stimuler l'ensemble de l'économie, ce qui permettra de créer davantage d'emplois et de débouchés pour toute la population.

De véritables progrès devront être réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme, dont le Pacte pour la croissance et l'emploi, pour qu'une demande d'adhésion à l'Union européenne présentée par la Bosnie-Herzégovine soit examinée par l'Union. Au moment de demander l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion, le Conseil de l'Union européenne demandera à la Commission de prêter une attention particulière à l'exécution de l'arrêt rendu dans l'affaire *Sedjić et Finci*. En outre, une des principales tâches que le pays devra accomplir sera d'assurer la coordination efficace de toutes les questions concernant l'Union européenne. Cette coordination devrait faciliter la prise des décisions qui s'imposent dans le cadre du processus d'intégration à l'Union européenne et servir efficacement l'objectif de l'harmonisation de la législation nationale avec l'acquis de l'Union. De plus, l'Union européenne exhorte la Bosnie-Herzégovine à honorer pleinement ses engagements et ses obligations au titre de l'Accord de stabilisation et d'association, y compris ceux qui ont trait à l'adaptation de l'Accord.

La Bosnie-Herzégovine a fait des progrès, ces 20 dernières années, au niveau national comme dans le cadre de ses relations avec les pays voisins. Cette année, des progrès concrets ont été accomplis dans la voie de l'Union européenne, après une période de stagnation prolongée. Ces avancées ne doivent

toutefois pas être mises en péril par des initiatives prises à des fins politiques à court terme et par des visées politiques tendancieuses et nuisibles. Nous demandons aux dirigeants et au peuple de Bosnie-Herzégovine de s'abstenir de tous propos diviseurs, de serrer les rangs et d'aller de l'avant.

Nous sommes gravement préoccupés par les préparatifs en cours autour de la tenue, au niveau d'une entité, la Republika Srpska, d'un référendum sur les institutions judiciaires de l'État. L'organisation en Republika Srpska d'un référendum sur les institutions judiciaires de l'État remettrait en question la cohésion, la souveraineté et l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, auxquelles sont attachés les dirigeants de tous les principaux partis politiques représentés au sein des parlements de Bosnie-Herzégovine, y compris le Président de la Republika Srpska. L'organisation d'un référendum risque également de porter atteinte aux efforts visant à progresser vers l'intégration européenne, pour laquelle se sont engagés tous les responsables politiques. Elle détourne en outre l'attention des problèmes socioéconomiques auxquels la population de Bosnie-Herzégovine doit faire face au quotidien. Les discours clivants et séparatistes demeurent une grave source de préoccupation, ils sont délétères et détournent l'attention des réformes par laquelle la Bosnie-Herzégovine doit passer. Les hommes et femmes politiques doivent axer leurs efforts sur la mise en œuvre du programme de réforme, dont le but est de stabiliser l'économie et de créer de nouveaux emplois, en particulier pour les jeunes, de renforcer l'état de droit et de lutter contre la corruption.

Il faut continuer de s'attaquer aux faiblesses du système judiciaire de Bosnie-Herzégovine et de l'améliorer dans le cadre d'un dialogue constructif. L'Union européenne travaille avec toutes les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine dans le cadre du dialogue structuré sur la justice, et elle est prête à intensifier ses efforts pour accroître l'efficacité du système judiciaire et en améliorer le fonctionnement. D'une manière plus générale, nous lançons également un appel aux autorités de la Bosnie-Herzégovine pour qu'elles continuent de coopérer pleinement avec toutes les entités participant à la mise en œuvre des Accords de paix de Dayton-Paris, y compris le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le profond engagement de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est solidement ancré et multidimensionnel. La Haute Représentante de l'UE

et Vice-Présidente de la Commission européenne, M^{me} Federica Mogherini, de même que le Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, M. Johannes Hahn, en étroite collaboration avec les États membres de l'UE, continueront de s'acquitter de l'engagement de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Et nous continuerons également de travailler en étroite collaboration avec le Haut-Représentant, son bureau et nos partenaires internationaux dans le cadre de nos efforts.

L'Union européenne maintiendra une présence politique renforcée en Bosnie-Herzégovine en la personne du Chef de délégation/Représentant spécial de l'UE, mon collègue l'Ambassadeur Lars-Gunnar Wigemark, et son bureau afin d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans toutes les questions liées à l'UE, notamment en fournissant au Commandant de la Force de l'UE des conseils politiques sur les questions d'ordre militaire ayant une dimension politique locale.

L'Union européenne continuera également à aider la Bosnie-Herzégovine à progresser dans le domaine de la sécurité et sur la voie de la prise en main des responsabilités en la matière par le pays. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité reste calme et stable, mais la stabilité n'est pas été complètement assurée. L'Union européenne se félicite du maintien de la présence de l'EUFOR ALTHEA, qui conserve les moyens nécessaires pour contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine, si la situation l'exige, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation. Dans ce contexte, en application de la stratégie globale de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, l'UE confirme qu'elle est prête, à ce stade, à continuer de jouer un rôle militaire exécutif afin d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sécurité, dans le cadre d'un mandat renouvelé de l'ONU. Dans le même temps, l'Union européenne a décidé que l'opération Althea ferait l'objet d'un examen régulier afin d'évaluer les progrès réalisés dans l'instauration de conditions devant lui permettre d'accomplir son mandat. À cet égard, il serait possible d'envisager la poursuite de l'action menée par l'EUFOR ALTHEA dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, nous attendons avec intérêt de poursuivre, dans le forum approprié, la discussion avec la communauté internationale concernant la reconfiguration de la présence internationale, et nous

lançons un appel aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour que, sans plus tarder, elles atteignent les objectifs et remplissent les conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Pour terminer, 20 ans après la signature des Accords de paix de Dayton-Paris, l'Union européenne réaffirme son attachement sans équivoque à la stabilité et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. Nous nous félicitons de l'adoption, en juillet, d'un programme de réforme ambitieux, tel qu'envisagé dans les conclusions du Conseil de l'Union européenne de décembre 2014, ainsi que de l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association. Cette dynamique positive doit être non seulement maintenue, mais également intensifiée par tous les dirigeants politiques en vue d'assurer un avenir prospère et européen à la Bosnie-Herzégovine et à ses citoyens. À cet égard, l'Union européenne, qui est la voisine de la Bosnie-Herzégovine, offre de grandes possibilités pour le pays et ses citoyens. L'Union européenne se tient prête à lui fournir une assistance dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour saluer le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko. Je tiens également à lui adresser les remerciements de la Croatie pour son exposé et son rapport détaillé (S/2015/841, annexe), ainsi que pour son travail acharné et le dévouement dont il fait preuve dans l'exécution de son important mandat.

La Croatie s'associe à la déclaration que vient de faire l'observateur de l'Union européenne (UE), et j'ajouterai plusieurs remarques en ma qualité nationale.

Dans quelques jours, le 21 novembre, nous allons célébrer le vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton. Il ne fait aucun doute que cet accord a été un succès diplomatique majeur qui a mis fin aux effusions de sang et a restauré en Bosnie-Herzégovine une paix qui faisait cruellement défaut. Il a également créé un système politique complexe et spécifique, qui repose sur la représentation ethnique fondée sur une réelle égalité des trois peuples constitutifs. Pour la Croatie, il reste l'élément clef de la stabilité et du bon fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine. L'intégrité territoriale, la stabilité et le bon fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays souverain et uni, sont des

conditions préalables fondamentales pour la stabilité et la prospérité de l'Europe du Sud-Est.

Il est, par conséquent, regrettable et profondément troublant que le vingtième anniversaire de l'Accord de Dayton soit marqué par des discours sécessionnistes et incendiaires, qui non seulement sont inacceptables, mais risquent aussi d'être préjudiciables aux réformes que la Bosnie-Herzégovine doit mettre en œuvre. Nous rejetons et condamnons catégoriquement les déclarations sécessionnistes et les mesures fâcheuses récemment prises que la Republika Srpska. Nous condamnons la décision prise par les membres de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'appeler à l'organisation d'un référendum sur les décisions du Haut-Représentant concernant la Cour et le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine. La tenue d'un tel référendum serait préjudiciable à la souveraineté et à l'intégrité de l'État de Bosnie-Herzégovine, en violation flagrante de l'Accord de paix de Dayton. En outre, il relèguerait aux oubliettes le programme de réformes et les questions socioéconomiques cruciales qui doivent encore être résolues. L'incertitude juridique qui se poserait après le référendum pourrait avoir plusieurs conséquences négatives, notamment sur le plan de la sécurité.

Nous sommes fermement convaincus que le processus d'intégration européenne, mené de façon continue et tournée vers l'avenir, est le moyen le plus efficace et le plus constructif de parvenir à la consolidation interne de la Bosnie-Herzégovine et de jeter des bases solides pour sa prospérité future. La Croatie appuie fermement la nouvelle approche de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. Nous soutenons sans réserve la coopération de la présidence de Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la nouvelle initiative de l'UE pour ce pays, et nous espérons qu'elle continuera d'appuyer la mise en œuvre des réformes politiques et économiques indispensables, qui exigent le consentement de tous les partis politiques du pays.

L'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association, le 1^{er} juin, est un premier pas concret dans le processus d'intégration européenne du pays et la première relation contractuelle entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE. Elle ouvre la voie à une collaboration plus étroite entre les deux parties. Cet accord constitue un premier cadre institutionnel concret pour la mise en œuvre de toutes les réformes nécessaires. La Bosnie-Herzégovine doit s'acquitter de ses engagements et de ses obligations au titre de l'Accord, y compris ceux qui

ont trait à son adaptation à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en 2013.

L'adoption en juillet du programme de réformes, qui vise à améliorer les conditions socioéconomiques et l'état de droit et à lutter contre la corruption, constitue certainement un signe positif. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction, et tous ceux qui le mettent en œuvre doivent être appuyés et encouragés.

En ce qui concerne l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN, nous pensons que le renforcement du processus d'intégration au sein de l'OTAN est également important pour la stabilité et la sécurité du pays. Nous invitons les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à intensifier leurs efforts en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord conclu par les six partis politiques sur la question de l'enregistrement des biens militaires immeubles et à œuvrer de manière constructive à son application afin de lancer le premier cycle du Plan d'action pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine.

La sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine sont d'une importance vitale pour la sécurité de l'ensemble du continent européen. C'est pourquoi la Croatie continue d'appuyer le mandat exécutif de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'opération Althea. Sa présence en Bosnie-Herzégovine continue d'aider les autorités à maintenir un climat de sécurité, si besoin est, en cas de menace contre la sécurité. Elle joue aussi un rôle important dans le renforcement des capacités et la formation. La Croatie pense que le mandat exécutif ne doit en aucune manière être perçu comme un obstacle au processus d'intégration euro-atlantique du pays. Bien au contraire, il doit être vu comme faisant partie intégrante de l'approche globale de l'Union européenne à l'égard de la Bosnie-Herzégovine et comme une preuve importante de son attachement à l'avenir européen du pays.

La Croatie milite, et continuera de militer, en faveur d'une attention forte et constante à la Bosnie-Herzégovine aux niveaux européen et international. Ce pays important, avec son histoire riche et mouvementée et son potentiel inexploité, mérite notre attention constante. Nous sommes convaincus que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine se trouve au sein de la communauté des États et des nations de l'Union européenne et de l'OTAN. Nous sommes disposés à lui apporter notre plein appui en tant que voisin, ami et partenaire.

La Présidente de la République de Croatie, M^{me} Kolinda Grabar-Kitarović, a affirmé dernièrement à Sarajevo que :

« La Bosnie-Herzégovine est le joyau de l'Europe qui a besoin d'être reconnu et appuyé. La Bosnie-Herzégovine n'est pas un problème pour l'Europe, mais plutôt une occasion d'affirmer l'idée de la coopération et de l'unité européennes dans la diversité – un projet de paix historique. »

Nous espérons sincèrement que 20 ans après la fin d'une guerre qui a donné lieu à des atrocités inqualifiables – tel le génocide à Srebrenica, dont nous avons célébré le vingtième anniversaire il y a quelques mois – le vingtième anniversaire de l'Accord de Dayton sera l'occasion non seulement de faire le bilan des deux décennies écoulées mais surtout de regarder vers l'avenir – l'avenir sûr, stable et prospère que la Bosnie-Herzégovine mérite pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et me féliciter de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2247 (2015).

La Bosnie-Herzégovine n'est pas seulement le voisin direct de mon pays, mais aussi l'un de ses principaux partenaires dans la région. À l'heure où l'Europe est confrontée à de multiples défis, le dialogue, l'entente et la coopération dans les Balkans occidentaux et en Europe du Sud-Est sont probablement plus importants que jamais. C'est pourquoi il est tout à fait naturel que la promotion de relations globales avec la Bosnie-Herzégovine soit l'une des priorités de la Serbie. Les possibilités de coopération entre les deux pays sont considérables, et plus encore alors que nous demeurons pleinement déterminés à atteindre nos objectifs communs et à nous concentrer sur une vision positive de l'avenir.

La Serbie est un garant de l'Accord de paix de Dayton, dont nous célébrons actuellement le vingtième anniversaire. Il y a 20 ans, l'Accord a permis de mettre fin au tragique conflit en Bosnie-Herzégovine et jeté les bases d'un avenir pacifique et stable mais aussi et surtout, de la réconciliation. Il a été suivi par la reprise socioéconomique, le développement et des avancées dans le processus d'intégration à l'Union européenne,

ainsi que par le renforcement de la coopération entre les pays de la région. Bon voisin, mon pays a été, et reste, ouvert à d'étroites relations et à des activités conjointes avec la Bosnie-Herzégovine susceptibles de nous rapprocher de l'adhésion à l'Union européenne.

La Serbie a toujours respecté pleinement et en toutes circonstances les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, norme internationale d'importance capitale. À cet égard, mon pays est un loyal et fervent défenseur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, telles qu'énoncées dans l'Accord de paix de Dayton, car il n'y a pas d'alternative à la stabilité et au développement de ce pays, qui est aussi la patrie de 1,5 million de Serbes, et à son intégration régionale et européenne.

Au cours des 20 dernières années, la Bosnie-Herzégovine a montré que le dialogue et l'entente entre ses entités étaient le meilleur moyen de régler les problèmes qui sont importants pour son avenir. Un dialogue actif est nécessaire encore aujourd'hui, tout comme une communication intense, si l'on veut aplanir les divergences. Nous sommes intimement convaincus que tous les dirigeants politiques en Bosnie-Herzégovine sont conscients eux aussi de cette nécessité. Nous sommes convaincus également que toutes les grandes décisions, cruciales pour l'avenir du pays, doivent être le fruit d'un dialogue et d'une entente entre ses entités et ses trois peuples constitutifs, et refléter et servir les intérêts de tous.

À cet égard, je voudrais signaler que la tenue d'un référendum en Republika Srpska sur le système judiciaire en Bosnie-Herzégovine est une question interne qui doit se régler par le dialogue entre les acteurs politiques, dans le cadre du système juridique en place dans ce pays. Après tout, l'instauration d'une plus grande confiance entre Serbes, Bosniaques et Croates en Bosnie-Herzégovine est extrêmement importante pour les activités conjointes et pour les réformes qui permettront à ce pays de devenir membre à part entière de l'Union européenne.

En tant que voisin et partenaire important, la Bosnie-Herzégovine occupe une grande place dans les activités du Gouvernement serbe actuel. C'est, je le rappelle, le pays où le Premier Ministre serbe, M. Aleksandar Vučić, a effectué sa première visite après son élection, et le dialogue entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, dans lequel mon pays a investi tant d'efforts, bat son plein cette année. La semaine dernière, une session conjointe des Gouvernements de nos deux

pays a eu lieu à Sarajevo – signe de l'importance accordée au développement de relations mutuelles. Cette rencontre a notamment porté sur le renforcement des relations de bon voisinage et de la réconciliation et sur la recherche des moyens de promouvoir la coopération et de répondre aux attentes des populations des deux pays à une vie meilleure.

En juillet dernier, on a commémoré le souvenir des victimes de Srebrenica, 20 ans après le crime. Le Premier Ministre Vučić s'est rendu sur place pour présenter ses hommages. Malheureusement, il a été violemment pris à parti alors qu'il était au mémorial de Potočari. Toutefois, parfaitement conscient que les relations entre États ne sauraient se baser sur de tels actes de violence gratuite et guidé par l'esprit de la politique d'amitié et de coopération déclarée de la Serbie, le Premier Ministre a invité les membres de la Présidence de Bosnie-Herzégovine à venir en Serbie 10 jours seulement après cet incident. Mon pays a utilisé cette occasion pour réaffirmer sa détermination à continuer d'œuvrer de toutes ses forces et sans se laisser décourager à la promotion de bonnes relations, au renforcement de la coopération et à la poursuite du dialogue avec la Bosnie-Herzégovine sur toutes les questions, y compris celles où il y a des divergences. En plus de signaler avec force que les dirigeants de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine sont des gens responsables qui considèrent l'avenir avec optimisme et ont à cœur le bien-être de leurs enfants, cette visite a été l'occasion de signer trois accords concrets dans les domaines des télécommunications, de l'environnement et du patrimoine culturel, ainsi qu'un protocole de coopération en matière de recherche des personnes disparues.

En outre, au mois de mai, le Premier Ministre Vučić a participé, à Sarajevo, au Forum des entreprises aux côtés de responsables politiques et économiques venus des quatre coins de la planète. Il participera également à la conférence internationale sur l'investissement et le développement qui s'ouvre demain à Srebrenica. Sincèrement déterminée à préparer l'avenir et engagée en faveur d'une réconciliation durable et d'une vie meilleure pour tous, les jeunes en particulier – que cette conférence symbolise –, la Serbie est prête à aider l'administration autonome locale de Srebrenica à mettre en place l'infrastructure publique dont a besoin la ville.

Les appels en faveur d'une cause ou d'une politique peuvent s'avérer nuls et sonner creux s'ils ne sont pas relayés par des actes concrets visant à faire

aboutir la cause ou la politique en question. Voici donc, ici, quelques statistiques de base.

En 2014, les échanges commerciaux entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine ont atteint 1,4 milliard d'euros. Au cours de la période allant de janvier à juillet 2015, ils se sont élevés à 822 millions d'euros. Cette année, les exportations de la Serbie sont en augmentation de 9,2 % et ses importations de 9,6 % par rapport à la même période l'année dernière. Les possibilités d'accroître encore ces montants sont multiples, surtout en ce qui concerne l'investissement dans le développement des infrastructures, l'énergie, le tourisme, la coentreprise et l'industrie de la défense. Une approche conjointe en matière d'aide de préadhésion serait utile à cet égard aussi.

La Serbie salue la décision prise en juin par l'Union européenne de débloquent l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. Farouche défenseur de l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine, la Serbie considère l'éventuelle présentation par ce pays de sa candidature d'adhésion à l'Europe comme un signe positif. Nous voulons renforcer notre coopération mutuelle à cet égard, en particulier par le biais des travaux de la commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action du mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'intégration européenne, dont

la prochaine réunion doit avoir lieu en Serbie au premier trimestre 2016. Autre motif de grande satisfaction, la présidence serbe de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est félicitée de voir la Bosnie-Herzégovine présider le Conseil de l'Europe. Le Conseil étant une très importante enceinte de coopération et de traitement de nombre de questions importantes à l'ordre du jour des deux organisations, cette présidence marque aussi la reconnaissance du niveau de stabilisation et de coopération atteint dans notre région.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler ce que mon pays a dit à de nombreuses reprises : nous sommes déterminés à promouvoir les relations les meilleures possibles et de plus en plus étroites avec la Bosnie-Herzégovine. Sa stabilité et sa prospérité nous tiennent à cœur. Pour nous, la politique du dialogue, des relations de bon voisinage et de la coopération ne souffre aucune alternative.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

À titre de référence ultérieure, je tiens respectueusement à rappeler à tous les représentants que lorsque la lumière du microphone commence à clignoter, c'est que le moment est venu d'arrêter de parler.

La séance est levée à 12 h 10.